
POINT 8.5 DE L'ORDRE DU JOUR :

Initiative de l'AFD sur la biodiversité et le changement climatique

Objet du document

1. **Prendre acte** des avancées réalisées dans l'élaboration de l'initiative océanienne pour la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Contexte

2. Lors de l'édition 2017 du sommet One Planet, le président français Emmanuel Macron s'est engagé à lancer une initiative internationale impliquant diverses parties prenantes en vue de renforcer les capacités de 19 États et territoires du Pacifique en matière d'adaptation aux conséquences du changement climatique ; et de protéger, restaurer et augmenter la biodiversité pour renforcer la résilience de leurs systèmes socioécologiques. Lors du deuxième sommet One Planet, en 2018, qui s'est déroulé en marge de la 73^e assemblée générale des Nations Unies à New York, la France, l'Union européenne, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont annoncé le lancement de l'initiative conjointe du Pacifique, laquelle bénéficiait d'une dotation de plus de 21 millions EUR. En novembre 2018, le Canada s'est associé à l'initiative, et y a ajouté quelque 6,6 millions EUR.
3. Le programme s'inscrit dans le Cadre océanien pour un développement résilient ainsi que dans celui de l'identité Pacifique bleu des dirigeants du FIP. Il vise à contribuer à renforcer la résilience au changement climatique et aux catastrophes naturelles de manière à ce qu'elle soit ancrée dans le concept de développement durable. Il s'aligne par ailleurs sur la Déclaration du 8^e sommet des chefs d'États et de gouvernements des ACP, qui s'est tenu en juin 2016, ainsi que sur le programme pour le changement de l'UE, et la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020.
4. L'initiative conjointe du Pacifique pour la biodiversité, le changement climatique et la résilience contribue directement à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) 13, 14 et 15, ainsi qu'aux trois conventions de Rio : la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC), la convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CBD) et la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD). Le programme promeut également l'égalité des sexes et la bonne gouvernance.
5. L'objectif général de cette initiative est de rendre les écosystèmes et les communautés insulaires du Pacifique plus résilients aux conséquences du changement climatique grâce à des solutions naturelles. Pour atteindre cet objectif, l'initiative prévoit d'établir une coalition internationale visant à catalyser et à uniformiser les financements fournis par une série de bailleurs de fonds afin de pouvoir prendre des mesures rapides et efficaces en se focalisant sur les défis posés par l'adaptation au changement climatique et par la biodiversité. Agissant comme un moyen d'améliorer la coordination des bailleurs de fonds en harmonie avec les

priorités régionales tout en facilitant l'accès aux financements pour les développeurs de projets et en renforçant la capacité en matière d'élaboration de projets, l'initiative financera un éventail de projets innovants aux niveaux local, national et régional.

6. L'objectif principal de l'initiative est de stimuler la coopération régionale en renforçant la relation avec les partenaires en charge de la mise en œuvre ainsi qu'avec les territoires, les pays et les parties prenantes régionales situées dans la région. À cet égard, la CPS et le PROE ont été identifiés comme étant les agences du CORP les plus concernées. Le Secrétariat de l'initiative est fourni par l'Agence française pour le développement (AFD).
7. Le PROE, la CPS et l'AFD travaillent actuellement à faire progresser la mise en œuvre de l'initiative du Pacifique en déterminant les modalités de gouvernance appropriées et le rôle de chacun, en identifiant des projets adaptés et en allouant le budget.
8. Deux ou trois grands projets régionaux devraient être initiés en 2019. Dans un deuxième temps, deux ou trois projets supplémentaires devraient être lancés en 2020. Le PROE collaborera étroitement avec les ÉTIO s'agissant de l'initiative et le secrétariat de l'AFD et la CPS pour développer des propositions de projets pour l'initiative du Pacifique.

Recommandation

9. La Conférence est invitée à :
 1. Prendre acte des avancées dans le développement de l'initiative du Pacifique pour la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

8 août, 2019